

**UNION IMMOBILIERE DES ORGANISMES
DE SECURITE SOCIALE DE LA NIEVRE**

83 rue des Chauvelles
58000 NEVERS

**AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION
ET DE LA SALLE DE CONSEIL**

83 rue des Chauvelles
58000 NEVERS

**C.C.T.P.
Cahier des Clauses Techniques Particulières**

**LOT N°2
MENUISERIE BOIS**

Mai 2026

Architecte :



SARL LMN ARCHITECTES

2, rue de la Monnaie – 03160 Bourbon l'Archambault
Email : LMNARCHI@LMN-ARCHITECTES.FR

Tél. : 04.70.67.07.25

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°2 : MENUISERIE BOIS

2.1 GENERALITES MENUISERIE BOIS

2.1.1 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Il est rappelé à l'entreprise que dans le cadre de son marché, elle doit le respect des prescriptions de l'article " Sécurité et protection de la santé " des généralités tous corps d'état du présent CCTP .

Le chantier est soumis à la législation sur la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé. Chaque entreprise doit prendre toutes dispositions nécessaires pour respecter ses obligations dans ce domaine.

2.1.2 GENERALITES MENUISERIE BOIS

2.1.2.1 NORMES

L'entreprise du présent lot devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'Art et les textes en vigueur au jour de la soumission (DTU, Normes, Arrêtés, Décrets, etc...) et en particulier :

- les DTU n° 36.1 - 39.1 - 39.4 - 35.5.

2.1.2.2 REMARQUE IMPORTANTE

Les présents documents constituent une description générale des conditions d'exécution et des ouvrages à prévoir. Certains détails ou spécifications techniques peuvent être formulés d'une façon non explicite ou seulement omise, sans supprimer pour autant l'obligation de l'entreprise à les prévoir dans le cadre de la terminaison complète et effective des travaux. L'entrepreneur du présent lot ayant eu en main pour établissement de son étude un dossier complet comprenant tous les plans et les descriptifs de tous les lots, ne pourra prétendre à aucune indemnité ou plus-value, en cas d'omission d'une prestation.

2.1.2.3 CONTENU DES TRAVAUX

Les prix remis par l'entreprise devront inclure :

- la fourniture et la pose de la totalité des ouvrages décrits dans ce document
- la fourniture et la pose des quincailleries et serrureries correspondant aux ouvrages décrits
- les scellements, rebouchages, raccordements, calfeutrements nécessaires à une parfaite exécution.
- La protection contre les intempéries et les chocs des menuiseries au cours de leur stockage et après leur pose jusqu'à la réception.
- Les échafaudages et dispositifs de sécurité nécessaires pendant la durée des travaux

2.1.2.4 PROTECTIONS - TRAITEMENTS

La protection des bois sera assurée par trempage préalable dans un produit fongicide avec label. Le stockage devra avoir obligatoirement lieu en dehors des bâtiments, compris toutes les protections nécessaires.

2.1.2.5 QUINCAILLERIE

La provenance des pièces de quincaillerie, dont la marque n'est pas précisée, devra être soumise à l'acceptation du Maître d'Ouvrage dans les 15 jours qui suivront la signature des marchés. Toutes les pièces de quincaillerie devront provenir des marques ayant adopté les normes de l'AFNOR et porter l'estampille S.N.F.Q. L'ensemble des pièces de quincaillerie destinées à être peintes, devront en outre, obligatoirement être livrées peintes à l'antirouille cuit au four.

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°2 : MENUISERIE BOIS

2.1.2.6 PROTECTIONS - REVISIONS

L'entrepreneur sera tenu d'assurer la protection de ses ouvrages par baguettes ou autres moyens à sa convenance. Il devra en fin de chantier, procéder à la révision complète de ses ouvrages, avec mise en jeu, remplacement des parties détériorées, graissage, et mise en état de bon fonctionnement des pièces de quincaillerie

2.1.2.7 POSE

En attendant leur mise en place, les menuiseries seront entreposées à l'abri de l'humidité et dans des conditions telles que la qualité des fournitures ne risque pas d'en être altérée. Les menuiseries seront posées avec la plus grande précision et en aplomb parfait à leurs emplacements définis par les documents contractuels ou par les ordres du Maître d'Ouvrage. Elles seront fixées avec soin, de manière à ne pouvoir se déplacer pendant l'exécution des scellements, lesquels, y compris les raccords, sont à la charge de l'entreprise adjudicataire du présent lot. Les cales et les étréssillons provisoires nécessaires seront placés par l'adjudicataire de façon à empêcher toute déformation des menuiseries durant l'exécution des travaux relatifs aux autres corps d'état. Les angles vifs de toutes les parties susceptibles d'être détériorées pendant l'exécution des travaux, seront protégés au moyen de tout dispositif de protection au choix de l'entrepreneur. Ce dispositif sera laissé en place pendant la durée des travaux autant de temps que le Maître d'Ouvrage l'exigera.

L'entrepreneur devra toujours vérifier sur place les mesures des ouvrages qui lui seront commandés, de manière qu'ils s'ajustent convenablement aux emplacements où ils doivent être posés, et principalement avec l'isolation par l'intérieur. Les ouvrages qui ne s'ajusteront pas parfaitement seront refusés, sans que l'entrepreneur puisse réclamer dans la mesure où les menuiseries auront été commandées avant l'achèvement des maçonneries qui doivent les recevoir.

Sauf spécifications contraires, la fourniture et la pose des ferrures (quincaillerie comprise) des menuiseries neuves, sera toujours due par l'entrepreneur de menuiserie qui sera ainsi responsable du bon fonctionnement de la totalité de l'ouvrage pendant le délai de garantie.

TOUTES LES PIÈCES QUI DOIVENT RESTER EN CONTACT AVEC LES MACONNERIES SERONT TRAITEES AVANT POSE AU MOYEN D'UN PRODUIT D'IMPREGNATION FONGICIDE ET HYDROFUGE A BASE DE NAPHTOL ET DE PHENOLNITRE, et avec interposition d'un joint contre la maçonnerie en accord avec le bureau de contrôle.

L'entrepreneur devra, pendant le délai de garantie, l'entretien à ses frais des ouvrages exécutés. Il sera tenu de réparer tous les ouvrages dont le collage serait défectueux ou dont les joints non collés seraient ouverts de plus de 0,0015 ml, de remplacer tout ou partie des pièces mobiles dont le jeu entre elles ou avec les parties fixes aurait atteint pendant le délai de garantie plus de 0,002 ml pour le chêne ou bois exotique, et 0,003 ml pour le sapin.

Les obligations de l'entrepreneur comprennent outre les remplacements et réparations, tous les frais de dépose, transport, pose ou repose nécessaires, ainsi que les frais entraînés afférents à d'autres corps d'état. L'entretien comprend, en outre, le jeu à donner aux parties mobiles, le remplacement ou le redressement des parties gauchies ou désajustées, le remplacement des ferrures et des pièces de quincaillerie fournies par l'entrepreneur, et dont le fonctionnement serait reconnu défectueux à l'usage, ainsi que la réfection des peintures endommagées par ces travaux.

Il devra assurer la parfaite étanchéité de ses menuiseries en relation avec le Maçon, le Vitrier : pose de joints, calfeutrements, etc...

2.1.2.8 EXECUTION DES OUVRAGES

Les ouvrages de menuiserie seront exécutés avec soin, en particulier les assemblages.

Les rives seront droites et non épaufrées, les coupes d'onglet franches et parfaitement raccordées.

Les languettes d'embranchement auront une longueur suffisante pour éviter les joints en cas de retrait ultérieur. Les pieds d'huissier auront une longueur suffisante pour être scellés directement sur les planchers bruts. L'entreprise devra tenir compte des épaisseurs des formes et revêtements de sols.

L'entrepreneur devra étudier les profils et sections de ses ouvrages, de façon à garantir leur bonne tenue dans le temps, notamment les montants, battants et traverses seront toujours d'une seule pièce.

Toutes précautions nécessaires seront prises à la pose, au calage des différents éléments, afin de

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°2 : MENUISERIE BOIS

leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau corrects.

Les portes planes de distribution intérieure, posséderont le label N.F.C.T.B., épaisseur minimale de 40 mm.

Les portes intérieures à vitrer posséderont des parements dont l'épaisseur tiendra compte des masticages sur les deux faces.

L'entrepreneur devra assurer à ses frais et pendant toute la durée du délai de garantie tous les réglages et mises au point nécessaires de façon à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de ses ouvrages.

Les dimensions, le nombre et le mode de fixation des quincailleries, doivent permettre de satisfaire aux essais sur les ouvrages terminés, essais prévus par les normes en vigueur.

2.1.2.9 PORTES

Toutes les portes auront le label C.T.B. Les portes coupe-feu devront comporter un marquage indélébile et facilement repérable. L'entreprise devra obligatoirement fournir les procès verbaux d'essais établis par un laboratoire agréé.

2.1.2.10 GRAVOIS NETTOYAGE

Chaque entreprise à la charge de l'évacuation de ses gravois. La valeur des gravois sera considéré incluse dans les prix unitaires.

Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

2.1.2.11 CHAUFFAGE DES LOCAUX

L'entrepreneur doit le chauffage des locaux concernés par les travaux de ce lot afin de respecter le planning contractuel, la mise en place du moyen de chauffage sera considéré incluse dans les prix unitaires.

2.1.2.12 GARANTIE

Pendant l'année qui suivra la réception, l'entrepreneur devra donner tous les jeux nécessaires, réparer toutes les dégradations résultant du travail du bois ou de l'insuffisance de qualité du matériel ou des matériaux, ou de la fixation des ouvrages, à l'exclusion des dégradations imputables à un usage intempestif.

2.1.2.13 MARQUES ECHANTILLONS

L'entrepreneur est tenu de présenter sa proposition avec des matériaux, appareils, accessoires de la marque, modèle et référence fixés au présent C.C.T.P.

Toutefois la possibilité de proposer un autre choix de matériaux, appareils et accessoires est laissée à l'entrepreneur sous conditions que l'esthétique et les performances demandées soit équivalentes à la prescription initiale. L'entrepreneur devra présenter pendant la période de préparation, à la date fixée par le Maître d'Oeuvre, un échantillonnage de matériel fabriqués qui lui seront demandés. Ces échantillons resteront exposés jusqu'à la fin du chantier.

En complément, l'entreprise devra demander à l'architecte de définir le choix des coloris avant tout commande. Elle ne pourra arguer de retard si sa commande n'a pas été faite assez tôt (en fonction des délais de livraison des fabricants et des dates de mise en oeuvre).

2.1.2.14 COORDINATION T.C.E.

Les travaux de ce lot seront exécutés en étroite liaison avec toutes les entreprises et notamment, de plâtrerie et d'électricité, particulièrement en ce qui concerne les réservations et les dimensions de tableaux qui lui ont été laissées par le maçon. S'il n'y avait pas bonne concordance entre les plans et la réalisation, l'entrepreneur devrait en avertir immédiatement le maître d'oeuvre ou le coordinateur de

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°2 : MENUISERIE BOIS

travaux avant le début de ces travaux et demander l'inscription en P.V., lui permettant ensuite d'en demander rectifications, réparations ou indemnités au maçon.

2.1.2.15 ETUDES

Le dossier a été établi dans le cadre d'une mission de base VISA, l'ensemble des pièces remises aux entreprises, sont des documents de principe, tant en plans, qu'en dimensions et qu'en prescriptions.

Les entreprises ont à leur charge les calculs, les plans d'exécution et les options définitives du système constructif des matériels et matériaux qui seront à soumettre à l'approbation du Maître d'Ouvrage et de l'équipe de conception avant tout démarrage d'exécution.

L'ensemble des pré-dimensionnements et des sections étant donné à titre indicatif et non définitif, la fonction de calcul ultime est du ressort de l'entrepreneur.

L'entrepreneur devra faire exécuter par l'ingénieur de son choix et à ses frais, les études nécessaires pour lui permettre l'exécution de ses ouvrages. Etudes comprenant les plans d'exécution et d'atelier ou de "chantier".

Le prix de ces plans sera considéré incluse dans les prix unitaires, sauf article spécifique.

Les plans d'exécutions devront être visés par l'architecte.

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°2 : MENUISERIE BOIS

2.2 MENUISERIE BOIS AU SOUS-SOL -1

2.2.1 PLINTHES EN SAPIN

Fourniture et pose de plinthes en sapin du Nord sur les cloisons existantes et doublages neufs comprenant :

- prise des cotes sur chantier
- plinthes en sapin raboté avec 3 angles vifs et 1 angle avec chanfrein en partie supérieure
- section dito plinthes existantes 13x100ht mm
- coupes et découpes nécessaires avec tablettage au sol
- coupes d'onglet ou faux onglet aux angles saillants et rentrants et en sifflet dans la longueur
- ajustages, réglages, calages et chutes
- toutes les chevilles et les vis de fixations adaptées aux supports
- rebouchage des trous de noeuds éventuels ainsi que les jointements entre éléments de plinthes
- toutes les sujétions de bonne mise en oeuvre et de bonne finition

Localisation:

Au sous-sol -1 :

- en périphérie de l'office
- dans salle de restauration sur la cloison coté office uniquement

2.2.2 RACCORDS DE PLINTHES DITO CELLES EXISTANTES

Raccords de plinthes bois dito celles existantes suite à l'élargissement du passage entre la zone café 1 et la zone café 2 et comprenant :

- redécoupage proprement des plinthes existantes
- fourniture et pose de plinthes bois neuves dito existantes à raccorder avec celles existantes
- fixation et raccordement avec les plinthes existantes conservées
- rebouchage et jointements entre éléments de plinthes
- toutes sujétions pour une finitions parfaite

Localisation:

Au sous-sol -1 :

- au droit de l'ouverture élargie et sur les 2 faces de la cloisons entre la zone café 1 et la zone café 2.

2.2.3 BAIE LIBRE 150x204ht cm

Fourniture et pose d'une huisserie ou dormant en sapin du nord, dans la cloison existante et comprenant :

- baie libre, dimension 150x204ht cm de la largeur de la cloison existante
- fourniture de l'huisserie au plâtrier pour pose
- couvre-joint en sapin de 40 x 4 mm cloué aux deux faces de l'huisserie ou du dormant et assemblé à onglet aux angles

Localisation:

Au sous-sol -1 pour élargissement de l'ouverture entre salle de restauration et office.

2.2.4 BAIE LIBRE 140x204ht cm

Fourniture et pose d'une huisserie ou dormant en sapin du nord, dans la cloison existante et comprenant :

- baie libre, dimension 140x204ht cm de la largeur de la cloison existante
- fourniture de l'huisserie au plâtrier pour pose
- couvre-joint en sapin de 40 x 4 mm cloué aux deux faces de l'huisserie ou du dormant et assemblé à onglet aux angles

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°2 : MENUISERIE BOIS

Localisation:

Au sous-sol -1 pour élargissement de l'ouverture entre zone café 1 et zone café 2.

2.2.5 PANNEAUX BOIS ACOUSTIQUES MURAUX

Fourniture et pose de panneaux acoustiques muraux en lattes bois et comprenant :

- cadre et ossature en sapin traité à fixer sur doublages ou cloisons en plaques de plâtre
- en face arrière, feutre minérale d'épaisseur ≥ 20 mm et revêtus d'un voile de verre noir
- lattes de bois sans noeud en pin ou douglas au choix de l'architecte, section 42mm (face) x 20mm
- l'écartement entre les lattes bois devra être telle que le taux de vide soit supérieur ou égal à 35 %
- ces éléments présenteront un coefficient d'absorption $\alpha_w \geq 0,80$.
- fixation au moyen de vis ou pointes inox sur ossatures ci-dessus, compris bouchement à la pate à bois des têtes
- arrêt par un profil en pin massif formant des couvre-joints en partie supérieure, inférieure et sur les tranches
- tous les bois seront rabotés 4 faces
- traitement des bois par produit agréé CTBF fongicide et insecticide avec garantie décennale (fournir du certificat de garantie
- toutes sujétions de mises en oeuvre et de fixations
- réaction au feu : euroclasse E et classement M3

Localisation:

Au sous-sol -1 dans salle de restauration :

- axé sur le pan de mur Ouest au dessus des radiateurs, dimension 5.00x1.20ht ml
- axé sur le pan de mur Est au dessus des radiateurs, dimension 5.00x1.00ht ml

2.2.6 RAYONNAGES VISIBLES EN STRATIFIÉ DANS OFFICE

Fourniture et pose de rayonnages neufs visibles en panneaux de particules de bois agglomérées hydrofuge, de 22 mm d'épaisseur, en stratifié et comprenant :

- plans de détail, de chantier et d'atelier à la charge de l'entreprise
- l'ensemble sera en revêtement stratifié y compris contrebalancement
- traitement des chants apparents par une bande stratifiée collée
- épaisseur du stratifié 0.80mm
- teinte au choix de l'architecte
- rayonnages et séparations verticales suivant plan de détail architecte compris rayonnage inférieur et façon de plinthe sur 10cm de haut
- découpe et ajustage de l'ensemble
- tasseaux et fixation à l'aide de vis et chevilles adaptés, équerres, contreventements, etc...
- réaction au Feu : D-s2, d0 (M3)
- normes NF avec fourniture des certificats
- protection durant toute la durée du chantier
- compris fourniture, fabrication, mise en oeuvre, ossatures complémentaires, scellement, fixation et détail suivant plan architecte et toutes sujétions

Localisation:

Au sous-sol -1 : dans office pour l'ensemble des rayonnages neufs visibles.

2.2.7 PLAN DE TRAVAIL + MEUBLE ÉVIER

Fourniture et pose d'un plan de travail + un meuble sous évier en panneaux de particules de bois agglomérées hydrofuge, finition stratifiée et comprenant :

- plans de détail, de chantier et d'atelier à la charge de l'entreprise
- l'ensemble sera en revêtement stratifié y compris contrebalancement
- traitement des chants apparents par une bande stratifiée collée

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°2 : MENUISERIE BOIS

- épaisseur du stratifié 0.80mm
- teinte au choix de l'architecte
- plan de travail à 90cm de hauteur, épaisseur 30mm, longueur 146cm
- découpe du plan de travail suivant gabarit de l'évier du plombier
- joint silicone transparent en périphérie du plan de travail
- meuble sous évier, dimensions 82x60profx87ht cm environ, épaisseur 19mm, comprenant 2 portes, rayonnage inférieur et façon de plinthe sur 10cm de haut, 2 cotés et traverse haute et pas nécessairement de fond
- charnières avec amortisseurs intégrés pour une fermeture ralentie et silencieuse des portes
- 2 poignées métal, modèle au choix du Maître d'Ouvrage sur présentation d'échantillon
- ajustage de l'ensemble
- tasseaux et fixation à l'aide de vis et chevilles adaptés, équerres, contreventements, etc...
- réaction au Feu : D-s2, d0 (M3)
- normes NF avec fourniture des certificats
- protection durant toute la durée du chantier
- compris fourniture, fabrication, mise en oeuvre, ossatures complémentaires, scellement, fixation et toutes sujétions

Localisation:

Au sous-sol -1 : dans office pour l'évier.

2.2.8 ENSEMBLE DE MEUBLES HAUTS

Fourniture, pose et fixation d'un ensemble de meubles hauts en mélaminé comprenant :

- plans de détail, de chantier et d'atelier à la charge de l'entreprise
- 1 caisson en mélaminé blanc de 16mm d'épaisseur, dimension 90xx30profx60ht cm, avec 1 étagère réglable en hauteur avec taquets de fixation en métal
- 1 caisson en mélaminé blanc de 16mm d'épaisseur, dimension 45xx30profx60ht cm, avec 1 étagère réglable en hauteur avec taquets de fixation en métal
- charnières avec amortisseurs intégrés pour une fermeture ralentie et silencieuse des portes
- 3 portes en panneau de fibres de moyenne densité, ép. 19 mm, en mélaminé, teinte au choix de l'architecte, compris habillage des chants
- 2 fileurs de 5cm de large aux extrémités, de même teinte que les façades
- 3 poignées métal, modèle au choix du Maître d'Ouvrage sur présentation d'échantillon
- fixation sur mur existant et sur bouchement neuf y compris fourniture de renfort au plâtrier pour incorporation
- ajustage de l'ensemble
- fixation à l'aide de vis et chevilles adaptés, équerres, renforts, etc...
- réaction au Feu : D-s2, d0 (M3)
- normes NF avec fourniture des certificats
- protection durant toute la durée du chantier
- compris fourniture, fabrication, mise en oeuvre, ossatures complémentaires, scellement, fixation et détail suivant plan architecte et toutes sujétions

Localisation:

Au sous-sol -1 : dans office au dessus de l'évier.

2.2.9 RÉVISION PORTES INTÉRIEURES EXISTANTES

Révision des portes intérieures existantes conservées et comprenant :

- dépose de la porte
- rebouchage des trous à la pâte à bois et aux résines
- compris rabotage et toutes sujétions d'adaptation
- révision des quincailleries
- repose de la porte
- remise en jeu après graissage, essais de fonctionnement

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°2 : MENUISERIE BOIS

- évacuation des gravats à la décharge
- toutes sujétions

Localisation:

- Au sous-sol -1 :
- porte double entre dégagement et zone café 1
 - porte entre zone café et office
 - porte à 4 vantaux entre zone café 1 et salle de restauration

2.2.10 QUART DE ROND

Fourniture et pose d'un quart de rond en sapin, section adaptée à l'épaisseur à rattraper compris coupe, ajustage et fixations.

Localisation:

Au sous-sol -1, dans office juste avant le radiateur existant pour rattraper l'épaisseur entre la cloison existante et le doublage neuf collé sur la faïence existante.

2.2.11 BAGUETTES 40x40mm

Fourniture et pose de baguettes d'angles comprenant :

- éléments en sapin section 40x40mm
- coupes d'onglets
- toutes sujétions de mise en oeuvre

Localisation:

Au sous-sol -1 dans zone café 1 sur angle saillant de la poutre entre la zone café 1 et la salle de restauration.

2.2.12 CAISSON HABILLAGE DEMONTABLE 2 FACES 20x20cm

Caissons d'habillages démontable horizontaux ou verticaux en panneaux de particules de bois agglomérées de 19 mm d'épaisseur, vissés sur ossature en sapin traité assemblé y compris pattes de fixation, vis cuvette, tampons et toutes sujétions.

Caisson 2 faces de 20x20cm, compris tasseaux de fixation et toutes sujétions.

Localisation:

Au sous-sol -1 : à la demande des autres corps d'état suivant besoins.

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°2 : MENUISERIE BOIS

2.3 MENUISERIE BOIS AU R+5

2.3.1 PLINTHES EN SAPIN

Fourniture et pose de plinthes en sapin du Nord sur les caissons verticaux neufs comprenant :

- prise des cotes sur chantier
- plinthes en sapin raboté avec 3 angles vifs et 1 angle avec chanfrein en partie supérieure
- section dito plinthes existantes 13x100ht mm
- coupes et découpes nécessaires avec tablettage au sol
- coupes d'onglet ou faux ongle aux angles saillants et rentrants et en sifflet dans la longueur
- ajustages, réglages, calages et chutes
- toutes les chevilles et les vis de fixations adaptées aux supports
- rebouchage des trous de noeuds éventuels ainsi que les jointements entre éléments de plinthes
- toutes les sujétions de bonne mise en oeuvre et de bonne finition

Localisation:

Au R+5 : dans salle CA en pied des caissons verticaux neufs.

2.3.2 PANNEAUX BOIS ACOUSTIQUES MURAUX

Fourniture et pose de panneaux acoustiques muraux en lattes bois et comprenant :

- cadre et ossature en sapin traité à fixer sur doublages ou cloisons en plaques de plâtre
- en face arrière, feutre minérale d'épaisseur ≥ 20 mm et revêtus d'un voile de verre noir
- lattes de bois sans noeud en pin ou douglas au choix de l'architecte, section 42mm (face) x 20mm
- l'écartement entre les lattes bois devra être telle que le taux de vide soit supérieur ou égal à 35 %
- ces éléments présenteront un coefficient d'absorption $\alpha_w \geq 0,80$.
- fixation au moyen de vis ou pointes inox sur ossatures ci-dessus, compris bouchement à la pate à bois des têtes
- arrêt par un profil en pin massif formant des couvre-joints en partie supérieure, inférieure et sur les tranches, compris encadrement en périphérie des écrans de projection sur les murs
- tous les bois seront rabotés 4 faces
- traitement des bois par produit agréé CTBF fongicide et insecticide avec garantie décennale (fournir du certificat de garantie
- toutes sujétions de mises en oeuvre et de fixations
- réaction au feu : euroclasse E et classement M3

Localisation:

Au R+5 dans salle CA :

- entre les fenêtres sur le pan de mur Est, dimensions 0.40x1.35ht cm environ
- entre les fenêtres sur le pan de mur Ouest, dimensions 0.40x1.35ht cm environ
- sur le pan de mur Nord, dimension 6.06x1.70ht ml environ, déduction faite de l'écran
- sur le pan de mur Sud, dimension 11.71x1.70ht ml environ, déduction faite de l'écran et de la porte

2.3.3 CAISSON HABILLAGE DEMONTABLE 2 FACES 20x20cm

Caissons d'habillages démontable horizontaux ou verticaux en panneaux de particules de bois agglomérées de 19 mm d'épaisseur, vissés sur ossature en sapin traité assemblé y compris pattes de fixation, vis cuvette, tampons et toutes sujétions.

Caisson 2 faces de 20x20cm, compris tasseaux de fixation et toutes sujétions.

Localisation:

Au R+5 : à la demande des autres corps d'état suivant besoins.